

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/05/2021

PRESENTS

C. PAIN - F. GROUSSET - C. MOREAU - L. QUITTET - A. GOUBIN - F. LECAMP - M. DELOUZILLIERES - M. NEMMES
JB MENORET - C. BORE - M. SABATIER - A. FLORENCE – J. FERMENT - M-O MECHIN - B. ROBBE - J. PELICOT
L. TRAVERS - N. GUENAULT

ABSENTS

C. GOULESQUE

Madame le Maire procède à la présentation du Maire et des adjoints du Conseil d'Ecole invités pour suivre le vote de la dénomination de l'école inscrite à l'ordre du jour.

- Maire : Robin COLLAS en classe de CM1
- 1^{er} adjoint : Lukas ATAJEVAS en classe de CE2
- 2^e adjoint : Léo CHAPPRON en classe de CE1
- 3^e adjointe : Clémence DASSIGNY en classe de CM2

Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité.

Madame le Maire propose Catherine MOREAU comme secrétaire de séance, l'ensemble du conseil municipal valide.

Madame le Maire rappelle que le système de convocation numérique par GIPRECIA sera dorénavant le mode de convocation utilisé. En cas de problème de connexion, les conseillers sont invités à contacter directement la plateforme de GIPRECIA.

I. AFFAIRES GENERALES

1) Dénomination de l'école de Saint Antoine du Rocher

A. GOUBIN rappelle que les 4 classes de CE1, CE2, CE2-CM1 et CM2, participant au conseil municipal des élèves, avaient pour mission de proposer un nom pour l'école suite à une volonté commune des élus et de l'équipe pédagogique. Le nom de l'école validé sera ensuite inauguré par la mise en place de panneaux sur les 2 portails.

Les propositions sont les suivantes :

Les CE1 : l'école de la Galaxie
Les CE2 : l'école de l'Épervier
Les CE2-CM1 : l'école de la Chapelle
Les CM2 : L'école du Dolmen

Le Conseil municipal se prononce comme suit :

l'école de la Galaxie : 0 voix
l'école de l'Épervier : 2 voix pour
l'école de la Chapelle : 1 voix pour
l'école du Dolmen : 13 voix pour
et 2 abstentions.

A 13 voix pour, l'école de Saint Antoine du Rocher sera donc nommée L'école du Dolmen. Applaudissements de l'ensemble des conseillers pour la réflexion menée par le Conseil d'Ecole.

2) Adhésion Cavité 37

L. QUITTET prend la parole sur l'intérêt pour la commune d'adhérer au syndicat intercommunal Cavité 37 : possibilité de faire appel à des équipes de géomètres et de géologues pour toute question relative aux coteaux et aux cavités souterraines, que ce soit par rapport à des projets d'aménagement, la gestion de l'urbanisme, des sinistres... comprenant des expertises gratuites pour la commune et des tarifs préférentiels pour habitants.

N GUENAULT demande si un recensement des cavités a été effectué.

Madame le Maire précise qu'il est difficile de recenser toutes les cavités car le sujet concerne aussi tous les coteaux. J. PELICOT informe que Charentilly adhère à ce syndicat depuis 1989.

La cotisation annuelle, fixée à 0.78€ par habitant pour l'année 2021, s'élèverait pour Saint Antoine à environ 1 400 €. Pour adhérer à Cavité 37, Madame le Maire procède au vote et à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune lors des 3 comités syndicaux annuels.

- Le conseil vote à l'unanimité pour :
 - l'adhésion à Cavité 37 et la désignation de L. QUITTET comme délégué titulaire et C. BORÉ comme déléguée suppléante.
- La Présidente de Cavité 37 se propose de faire une présentation des actions du syndicat lors d'un prochain conseil municipal.

II. FINANCES

1) Décision modificative n°1 du budget principal

La commune doit s'acquitter des 2 factures concernant la restauration du vitrail de l'église, or il manque 40 centimes d'euros sur l'opération 195, en section d'investissement et la somme n'est pas inscrite à la bonne imputation. Il convient donc de retirer 0.40€ des dépenses imprévues pour les inscrire à l'opération 195, et d'imputer le tout au bon article.

DEPENSES	
chapitre 020: Dépenses Imprévues	
article 020 : dépenses imprévues	-0.40
chapitre 21 : Immobilisations corporelles	
article 2111 : terrain nu	-8105.00
article 21318 : autres bâtiments publics	8105.40
Opération 195 : réhabilitation vitrail église	
TOTAL	0

Pour information, l'association du Patrimoine a remis le 10/05/21 un chèque de 2 142 €, et il reste donc à charge de la Mairie la somme de 1 235.50 € + TVA.

2) Demande de subvention Plan France Relance pour le self de la cantine

A. GOUBIN prend la parole : étant finalement éligible à la DSR cible, la commune a la possibilité de solliciter une subvention Plan France Relance, afin de financer une partie du self pour la cantine. Le taux de subvention est de 100% du montant HT, plafonnant pour Saint Antoine du Rocher à 18 886 € (montant correspondant au nombre de repas servis pour les enfants de l'école en 2018-2019).

Le plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes	
SELF + différents matériels	15 631.52€	Subvention Plan France Relance 100%	18 881.52€
table de tri + gachimètre	3 250.00€		
TOTAL	18 881.52€	TOTAL	18 881.52€
autofinancement = TVA à la charge de la commune			3 776.30 €

- Le conseil vote à l'unanimité pour le projet et autorise Madame le Maire à faire la demande de subvention et à signer tous les documents liés au dossier.

III. URBANISME

1) Droit de préemption urbain

Présentation des dossiers pour lesquels la mairie n'a pas exercé le DPU :
Madame le Maire explique au Conseil d'École ce qu'est le DPU.

Vendeur	Parcelle	Superficie	Adresse du bien	Prix de vente	Acquéreur
SCI le Grand Chemin	C 472	685 m2	4, rue de la Poste	340 000€	M.DOMINGO Aurélien & Mme LEAL Cindy
M. et Mme COUTEAU	C 1195	714 m2	13, impasse du Clos de la Cure	283 000€	M. AGIUS Antoine & Mme TOMKIEWICZ

M. SIMONEAU Pascal	D976	904 m2	14, rue de la Chahoulerie	215 000€	Mme JABOT Valérie
-----------------------	------	--------	---------------------------	----------	-------------------

IV. INTERCOMMUNALITE

1) Approbation du rapport de la CLECT

Madame le Maire rappelle les compétences associées à la CLECT - Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et communauté de communes dans notre cas. La CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières. Les tableaux des charges transférées en fonctionnement et investissement, préparés par la CLECT du 17/03/2021 ont été présentés et votés lors du dernier conseil communautaire en date du 24/03/21.

Montant total des charges transférées de Saint Antoine du Rocher à la CCGCPR : 129 062.57 €.

J. PELICOT estime l'adhésion au syndicat des rivières GEMAPI élevée : 6 093.63 €, et qu'un détail pourrait être exigé. C. PAIN entend cette demande en précisant que Saint Antoine et Semblançay enregistrent la plus grande longueur de rivières sur le territoire.

- Le conseil vote à 17 voix pour et 1 abstention.

V. DIVERS

Madame le Maire procède à un tour de table et laisse la parole à chaque élu.

Madame le Maire rappelle les élections départementales et régionales les 20 et 27 juin, et fait passer le tableau de présence pour la tenue des bureaux de vote.

B. ROBBE

Informe sur les différents aménagements en matière de sécurité réalisés dans l'école telle que les protections anti-intrusion à la cantine. Un contrôle inopiné de la Gendarmerie a validé une amélioration de la sécurisation de l'école. D'autres actions sont engagées.

N. GUENAULT

Fait part de son agréable surprise en constatant des travaux en cours pour l'installation de la fibre du côté de la Vincendière. L. QUITTET précise que le poste répartiteur a été posé à la Nicollerie mais que le déploiement des fils va s'effectuer sur 1 à 2 ans.

C. BORE

Remonte des informations des citoyens qu'elle rencontre :

- **rue de la Chabottière** : problème d'écoulement des eaux de pluie (busage)
- **Composteur** : rappeler les conditions d'usage, par exemple dans le Flash.

Madame le Maire rappelle qu'une distribution de nouveaux composteurs a été réalisée le 23 janvier 2021 par la Commune. D'autres réservations ont été enregistrées depuis cette date et la CCGCPR demande à nouveau à la commune de procéder à la distribution. C. PAIN estime que la distribution des composteurs communautaires n'est pas du ressort des agents municipaux. C. MOREAU propose de mettre à disposition les composteurs réservés auprès de la CCGCPR à la Déchetterie, lieu facilement accessible sur le plan horaire à tous les usagers.

L. QUITTET proposera cette option à la Commission Communautaire Déchets.

- **Cimetière** : demande de nettoyer les bancs situés à l'extérieur et à l'intérieur du cimetière, propose également de végétaliser davantage ce lieu. C. PAIN adhère tout à fait à cette suggestion mais il faut préparer la population à cette option. Un état des lieux sera fait. C. MOREAU ajoute que la végétalisation du cimetière est un élément apprécié dans le cadre de la labellisation des Villes et Villages Fleuris.

J. PELICOT

- informe que grâce à la CPTS, le centre de vaccination basé à Neuillé Pont Pierre, enregistre un taux de 98 % de vaccination des plus de 78 ans.

Le centre vaccine plus de 500 personnes par jour. A la demande de C. MOREAU, J. PELICOT confirme que les 2% restants sont le résultat d'un choix de ne pas se faire vacciner ou que l'état de santé ne le permet pas.

M. NEMMES

- réitère sa demande pour une réunion de la Commission Bâtiment.

J. FERMENT

- Demande où en est l'adhésion de passer le village à 30 km/h

F. GROUSSET précise que cette option n'est pas forcément applicable à toutes les voies de Saint Antoine (ex. route du Dolmen depuis Pampelune). Une demande d'adhésion au concept VILLE PRUDENTE a été réalisée, le dossier sera étudié par l'association courant Juin. Le dispositif VILLE PRUDENTE associe également la mobilité à ses actions de prévention. C. PAIN projette d'intégrer au CRTE - Contrat de Relance et de Transition Ecologique, les possibilités de pistes cyclables ou voies douces qui rejoignent les ambitions de l'association VILLE PRUDENTE. Pour information, Semblançay a déjà commencé à chiffrer (exemple : 150 000 € pour une option en sens unique (inévitable pour la route du Dolmen de Saint Antoine ; 400 000 € pour un busage des fossés et piste cyclable sur 3 kms...).

F. GROUSSET précise que des voies douces sont déjà prévues rue de la Chabottière, route de Cérelles ; la route des Bonshommes sera étudiée à l'issue du lotissement du Clos des Bonshommes 2.

L. TRAVERS confirme que l'urbanisation est compliquée à mettre en œuvre.

C. PAIN précise qu'il n'est plus d'usage de réaliser des voies traversantes dans les lotissements mais seulement des voies permettant d'accéder aux habitations.

L. QUITTET

- informe que le nettoyage de la voirie communale 1 fois/mois par la CCGCPR (charge transférée) est remise en question (fréquence et utilité).

A. GOUBIN

- Suite à la **demande du Conseil des enfants**, plusieurs installations sont effectives au sein de l'école : un banc le long du mur de la classe de Madame DERUELLE, une table de pique-nique dans la cour. Une table de ping-pong et le banc de l'amitié autour d'un arbre sont en cours de réalisation d'ici les grandes vacances.

- **Atelier Biodiversité avec le Golf d'Ardree** : l'hôtel à insectes, sous forme de Minion réalisé par les agents techniques, a été réceptionné à l'école le 05 mai 2021 et positionné au trou n°1 du Golf. En raison des conditions météorologiques, l'atelier au sein du Golf a été reporté au 20/05/21.

- La **cérémonie du 8 mai** a eu lieu en comité restreint. Un vif remerciement est adressé au Maire du Conseil des élèves et à Marion Pantin (corniste) pour leur participation.

- assistera ce mercredi 12 mai avec Mme le Maire à une réunion sur le diagnostic du futur PAT - Projet Alimentaire Territorial.

- depuis 2020, le **Conseil des jeunes** n'ayant pu avoir lieu en raison du protocole COVID-19, celui-ci a été programmé le vendredi 28/05/21 à 19h00 au Foyer rural, l'affiche prévue initialement est en cours d'actualisation.

- suite à plusieurs réunions entre un représentant du **club de rugby le «XV Gaulois»/la Mairie/le FCSA**, un essai d'entraînement a eu lieu samedi 08/05/21. Cet essai a été positif. Un 2^e est prévu le 15/05/21. Au-delà de dépanner le XV gaulois qui ne peut plus s'entraîner à la Chambrière pour des raisons de créneaux horaires restreints par le protocole sanitaire, l'objectif est d'initier/sensibiliser les jeunes et les seniors au rugby. Ces 2 séances d'essai d'entraînement ont été validées par le FCSA jusqu'à la levée des restrictions sanitaires. Le jeu de rugby sur Saint Antoine est uniquement envisageable après mise en place d'un terrain dédié au rugby.

C. MOREAU

- Le **Comité des Jardiniers du bourg** s'est réuni pour la 2^e fois le 16/04/21 avec le support de la Commission Patrimoine. Plusieurs actions ont été réalisées : recensement de tous les propriétaires et locataires, questionnaire remis à chaque propriétaire pour connaître leur souhait de s'associer à ce comité dont les objectifs sont, entre autres, de valoriser les Jardins Potagers, éviter les friches et mutualiser les expériences de jardinage au naturel. Une 3^e réunion est prévue fin mai 2021. Les conseillers municipaux intéressés sont les bienvenus, notamment les jardiniers expérimentés comme JB MENORET. A ce jour, C. MOREAU transmet les comptes-rendus de réunion à tous les conseillers, elle informera en amont de la date et heure du prochain rendez-vous avec le comité de jardiniers.

- La **Commission patrimoine** s'est réuni le 06/05/21, les points suivants ont été abordés :

- établir un règlement pour le Concours des Maisons Fleuries et inciter tous les habitants au fleurissement du village, action qui participe à la conservation de nos 2 fleurs pour le label Villes et Villages Fleuris. Les

rocantoniens seront informés de la mise à disposition du règlement (sur site internet et en mairie) via le prochain Flash Infos.

- proposer que chaque citoyen désherbe son trottoir au même titre que le nettoyage en cas de neige : acte citoyen et contribuant à l'effort collectif.
- vente du Pressoir sis 7 impasse du Pressoir : C. MOREAU a pris contact avec les différents intervenants dans la cession de ce bien que la commune souhaiterait conserver dans son patrimoine.

- **Restauration du vitrail de l'église** achevée en Décembre 2020 : remise d'un chèque 2142 € à la municipalité le 10/05/21 par l'association Les Amis du Patrimoine en l'église de St Antoine, somme résultant des dons récoltés lors du concert de 2019 et des différents donateurs privés.

- **Fête de la musique** : en raison des contraintes sanitaires en vigueur liées à la Covid-19, la municipalité ne souhaite pas organiser cet événement cette année. Toutefois, un concert est prévu en extérieur par le Bar de la Chapelle le 18/06/21. La place de la Chapelle sera mise à disposition par la commune pour l'installation de tables (conditions de mise en oeuvre à valider avec la préfecture).

- **Cinéma de plein air avec CinéOff** au stade de foot envisagée le lundi 12/07/21 : les conditions d'organisation sont en cours avec la CCGCPR qui finance totalement cette animation pour 9 communes de la Communauté.

- **Téléthon 2021** : Saint Antoine a été désigné Village Téléthon 2021 par la Coordination AFM Téléthon d'Indre & Loire. Belle surprise pour le 20^e anniversaire du Téléthon à Saint Antoine. Montlouis désigné Village Téléthon en 2020 mais n'ayant pu pleinement profiter de son statut l'année dernière a été proposé « Village Téléthon d'Honneur ».

- Urgent ânes situés route des Bonshommes : le propriétaire souhaite donner ses ânes. Les 2 ânesses ont quitté le pré le 10 mai 2021 pour un autre foyer. Il reste 2 ânes (9 ans et 2 ans). Les conseillers sont invités à en parler autour d'eux pour trouver rapidement de nouveaux acquéreurs.

F. GROUSSET

- **Sécurité autour de l'école** : des travaux sont prévus sur le parking en juillet et une campagne de sensibilisation des parents au stationnement en marche arrière - entre autres, mis en place avec la participation du conseil d'école.

- **Transport** : une demande d'arrêt bus à la Nicollerie a été faite auprès de la Région. La réglementation ne permettant pas un arrêt à moins de 2 kms de l'arrêt précédent (La Chapelle), il a été mis en avant les réels besoins de la population générée au sein des nouveaux lotissements des Rocantonelles, des Clos des Bonshommes et La Nicollerie.

M. SABATIER

- Terres de jeux 2024 : la labellisation de Saint Antoine étant validée, un programme d'animations sportives est à venir.

- Madame le Maire ajoute que suite à une demande d'un groupe d'adolescents rocantoniens, un projet de skate Park est en étude avec la possibilité d'une subvention à 50% grâce au plan France Relance.

Fin du conseil 20H00